

## **Le 16 janvier 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 16 janvier 2017, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

### **2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, Mario Laplante, David Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Vingt-neuf (29) contribuables sont présents à cette séance.

### **3. Adoption de l'ordre du jour 2017-01-01**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère la conseillère Diane Paquette Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 12 et 14 décembre 2016;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Avis de motion – Règlement d'urbanisme numéro 2016-08;
8. Avis de motion – Règlement de zonage numéro 2016-09;
9. Avis de motion – Règlement de lotissement numéro 2016-10;
10. Avis de motion – Règlement de construction numéro 2016-11;
11. Avis de motion – Règlement administratif numéro 2016-12;
12. Avis de motion – Règlement concernant les animaux;
13. Avis de motion – Règlement établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures;
14. Avis de motion – Règlement établissant une politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique;
15. Adoption du Règlement numéro 2017-01 relatif à la promotion de la construction domiciliaire pour l'année 2017;
16. Nomination du maire suppléant – mandat d'un an;
17. Renouvellement des assurances 2017 – Groupe Ultima inc.;
18. Approbation du rapport des activités en sécurité incendie 2016;
19. Prévision budgétaire 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston;
20. Impression du journal municipal L'entraîn;
21. État des sommes à recevoir au 31 décembre 2017 et vente pour défaut de paiement de taxes;

22. Période de questions;

23. Levée de l'assemblée.

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 12 et 14 décembre 2016**  
**2017-01-02**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal des séances spéciales tenues à 19 h et 19 h 30 le 14 décembre 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016, tel que rédigé;
- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances spéciales tenues à 19 h et à 19 h 30 le 14 décembre 2016, tels que rédigés.

5. **Adoption des comptes payés et à payer**  
**2017-01-03**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 187 920.71 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 7 janvier 2017 totalisant 58 163,59 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 décembre 2016 totalisant 14 387,09 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 16 janvier 2017 totalisant 115 370.03 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. **Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. **Avis de motion – Règlement d'urbanisme numéro 2016-08**  
**2017-01-04**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Marcotte qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil, le *Règlement d'urbanisme numéro 2016-08* remplaçant l'actuel *Règlement d'urbanisme numéro 056-98* de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront

disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**8. Avis de motion – Règlement de zonage numéro 2016-09  
2017-01-05**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Laplante qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil, le *Règlement de zonage numéro 2016-09* remplaçant l'actuel *Règlement de zonage numéro 057-98* de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston suite à la révision du plan d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**9. Avis de motion – Règlement de lotissement numéro 2016-10  
2017-01-06**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Claude Guévin qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil, le *Règlement de lotissement numéro 2016-10* remplaçant l'actuel *Règlement de lotissement numéro 058-98* de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston suite à la révision du plan d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**10. Avis de motion – Règlement de construction numéro 2016-11  
2017-01-07**

Avis de motion est donné par le conseiller David Guévin qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil, le *Règlement de construction numéro 2016-11* remplaçant l'actuel *Règlement de construction numéro 059-98* de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston suite à la révision du plan d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**11. Avis de motion – Règlement administratif numéro 2016-12  
2017-01-08**

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Paquette qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil, le *Règlement administratif numéro 2016-12* remplaçant l'actuel *Règlement administratif numéro 060-98* de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston suite à la révision du plan d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**12. Avis de motion – Règlement concernant les animaux  
2017-01-09**

Avis de motion est donné par la conseillère Maude Lemire-Comeau qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement concernant les animaux.

**13. Avis de motion – Règlement établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures  
2017-01-10**

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Paquette qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant à établir une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures.

**14. Avis de motion – Règlement établissant une politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique  
2017-01-11**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Laplante qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant à établir une politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique.

**15. Adoption du Règlement numéro 2017-01 relatif à la promotion de la construction domiciliaire pour l'année 2017  
2017-01-12**

CONSIDÉRANT que l'application du *Règlement numéro 2016-01 – Subvention à la construction résidentielle abrogeant le règlement 2015-01* a pris fin le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire promouvoir la construction domiciliaire sur son territoire en 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée suite à la remise dudit règlement à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De décréter et d'adopter le *Règlement numéro 2017-01 relatif à la promotion de la construction domiciliaire pour l'année 2017*, tel que remis aux membres du conseil.

**16. Nomination du maire suppléant – mandat d'un an  
2017-01-13**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit nommer un maire suppléant pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- DE nommer monsieur Mario Laplante, qui accepte, au poste de maire suppléant pour la Municipalité, pour la période du 16 janvier 2017 jusqu'au 5 novembre 2017, inclusivement.

**17. Renouvellement des assurances 2017 – Groupe Ultima inc.  
2017-01-14**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit renouveler sa police d'assurance pour l'année 2017, au montant de 76 636 \$ taxes incluses, avec le Groupe Ultima inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser le paiement de 76 636 \$, taxes incluses, au Groupe Ultima inc. pour le renouvellement des assurances 2017 avec une protection en responsabilité civile limitée à 5 000 000 \$.

**18. Approbation du rapport des activités en sécurité incendie 2016  
2017-01-15**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité doit, à chaque année, approuver le rapport des activités en sécurité incendie réalisées en fonction du plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver et de ratifier le rapport des activités en sécurité incendie réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 conformément au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- Que le maire, monsieur Daniel Coutu, le directeur général, monsieur Donald Nicole et le directeur du service incendie, monsieur Frédérick Marcotte sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**19. Prévision budgétaire 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston  
2017-01-16**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires, préparées par la Société d'habitation du Québec, pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires indiquent un déficit de 64 143 \$, dont 10 % doit être assumé par la Municipalité, ce qui représente un montant de 6 414 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2017, datées du 13 décembre 2016, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston;
- D'approuver la contribution de la Municipalité au montant de 6 414 \$.

**20. Impression du journal municipal L'entraîn**  
**2017-01-17**

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Duo Énergie Graphique – Lettreur Nord-Sud inc.* qui assure actuellement l'impression du journal municipal L'entraîn n'a pas respecté les délais d'impression convenus avec la Municipalité, et ce, à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente à durée déterminée n'a été signée avec *Duo Énergie Graphique – Lettreur Nord-Sud inc.* pour l'impression du journal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à cinq (5) entreprises pour l'impression du journal L'entraîn (Impression couleur, 12 pages par journal, 10 parutions par année, 1150 copies par parution);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix	Délais d'impression
Volcano Design	1 180 \$ + taxes	4-6 jours
Les Productions de l'Imprimerie inc.	1 150 \$ + taxes	7 jours
Les Productions de l'Imprimerie inc.	1 250 \$ + taxes (papier écologique)	4 jours
Imprimerie de la Rive-Sud ltée.	1 196 \$ + taxes	5 jours
Signé François Roy inc.	Aucune soumission	
Buropro	Aucune soumission	

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont conformes aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De ne plus traiter avec l'entreprise *Duo Énergie Graphique – Lettreur Nord-Sud inc.* pour l'impression du journal municipal L'entraîn;
- De retenir les services de l'entreprise *Les productions l'Imprimerie* pour l'impression du journal municipal L'entraîn au coût de 1 150 \$, plus taxes, par parution, à partir de l'édition de février 2017;
- De demander à l'entreprise *Les productions l'Imprimerie* d'aviser la Municipalité, au moins 90 jours à l'avance, de toute augmentation de prix.

**21. État des sommes à recevoir au 31 décembre 2016 et vente pour défaut de paiement de taxes**  
**2017-01-18**

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 2001-08* stipule que les comptes de taxes municipales qui démontrent des soldes impayés supérieurs à 25\$ au 31 décembre de chaque exercice financier seront transmis à la MRC de Nicolet-Yamaska pour vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT l'état des sommes à recevoir, préparé par le directeur général, indiquant le nom des personnes endettées envers la Municipalité, les propriétés visées et les montants des taxes municipales et scolaires, ainsi que le montant des autres sommes dues à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal approuve cet état des sommes à recevoir indiquant le nom des personnes endettées envers la Municipalité, les propriétés visées et les montants des taxes municipales et scolaires, ainsi que le montant des autres

sommes dues à la Municipalité, le tout conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*;

- QUE le conseil municipal autorise la transmission à la MRC de Nicolet-Yamaska, à des fins de vente pour défaut de paiement de taxes, les propriétés connues sous les numéros matricules suivants :

8508-99-6257 – 9005-05-5019 – 9107-88-0971 – 9107-96-6686 – 9108-02-0739.01 – 9108-02-0739.02 – 9108-02-0739.03 – 9108-30-2828 – 9108-63-8991 – 9108-71-1985 – 9108-92-3715 – 9108-92-5538 – 9203-72-6855 – 9207-14-9363 – 9207-29-5693 – 9208-39-0869 – 9208-44-2257 – 9303-10-4042 – 9405-00-9611 – 9603-63-0819 – 9607-60-6426.

## **22. Période de questions**

**Début : 19 h 57**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 38**

## **23. Levée de l'assemblée 2017-01-19**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère la conseillère Diane Paquette Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 38.

---

**Daniel Coutu, maire**

---

**Donald Nicole, directeur général**